



Ville de Saint-Paul

Déclaration sur l'honneur

Relative à la gestion des déchets lors des événements sportifs réunissant plus de 500 personnes sur le domaine public (parcours de santé, plages, voiries, installations sportives).

Je soussigné(e),....., représentant(e) légal(e)
de l'Association.....résidant au.....

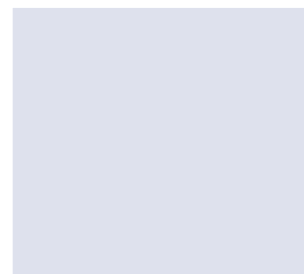
Déclare sur l'honneur que l'association.....
organisatrice de la manifestation..... prévue le
.....à.....

S'engage à :

- Effectuer une demande préalable *-par mail-* au minimum 8 jours avant la manifestation, auprès du Territoire de l'Ouest (**courrier@tco.re**), afin qu'elle puisse être prise en compte. Cette demande concerne la gestion des déchets, si nécessaire avant, pendant et après l'événement, notamment pour la mise à disposition de bacs bleus et/ou jaunes supplémentaires en vue d'un tri sélectif optimisé.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la collecte et le traitement des déchets générés.
- Respecter les consignes de tri et d'élimination des déchets imposées par les autorités compétentes.

Fait à....., le.....

Signature



Vous organisez un événement sportif à Saint-Paul ?

Pour tout rassemblement de moins de 1 500 personnes simultanément sur les voies ou dans les lieux publics, pensez à déposer votre dossier de déclaration au moins 3 mois à l'avance. Pièces à fournir : Demande écrite formulée par l'organisateur/Autorisation du propriétaire de la structure (mairie ou privée) où aura lieu l'événement/Programme détaillé de la manifestation/Attestation d'assurance responsabilité civile valide/Statuts de l'organisateur **Attention : Les dossiers incomplets ou déposés hors délais (Article R211-22 du Code de la sécurité intérieure) ne seront pas instruits.** N'attendez pas le dernier moment ! Assurez-vous de fournir un dossier complet pour garantir le bon déroulement de votre événement.

ENVOYEZ VOTRE
COURRIER OFFICIEL

Mairie de Saint-Paul, Place du
Général de Gaulle, CS 51 015,
97864 Saint-Paul CEDEX
ou par email à l'adresse
suivante : mairie-saintpaul.fr



Ville de Saint-Paul

Déclaration sur l'honneur

Relative à la gestion des déchets lors des événements sportifs réunissant plus de 500 personnes sur le domaine public (parcours de santé, plages, voiries, installations sportives).

Nom et prénom de la personne référente (en charge de la réception des bacs) :

.....

Coordonnées téléphoniques :

Lieu et dates de la manifestation :

Horaires :

Nombre de
bacs bleus

Nombre de
bacs jaunes

Date de dépôt des
bacs souhaitée

Date de récupération
des bacs souhaitée